



Le CEEPAME adhère et s'inscrit dans les propositions portées par l'ANPDE, nous souhaitons néanmoins porter l'attention sur les points suivants

Dans l'intérêt supérieur de l'enfant et avec la volonté de lui offrir des soins de qualité dans des conditions de sécurité, nous demandons :

- **Le maintien des ratios existant en néonatalogie et l'obligation de recourir à des infirmières puéricultrices dans les services de pédiatrie pour assurer un leadership clinique auprès des infirmières en soins généraux.**
- **La valorisation salariale des infirmiers puériculteurs, (trices)**
- **La possibilité pour les infirmiers de faire reconnaître leurs compétences par la validation des acquis de l'expérience et la possibilité de diversifier et faciliter les voies d'accès à la formation (notamment en apprentissage),**
- **La reconnaissance de l'expertise des puéricultrices par l'obtention du grade Master à l'issue des 4 semestres de formation, dans le cadre d'une augmentation du temps de formation.**

Comité d'Entente des Ecoles Préparant Aux Métiers de l'Enfance

Siège social : 26, Bd Brune 75014 Paris

Guyline BABCHIA, Présidente
president@ceepame.com